



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE:

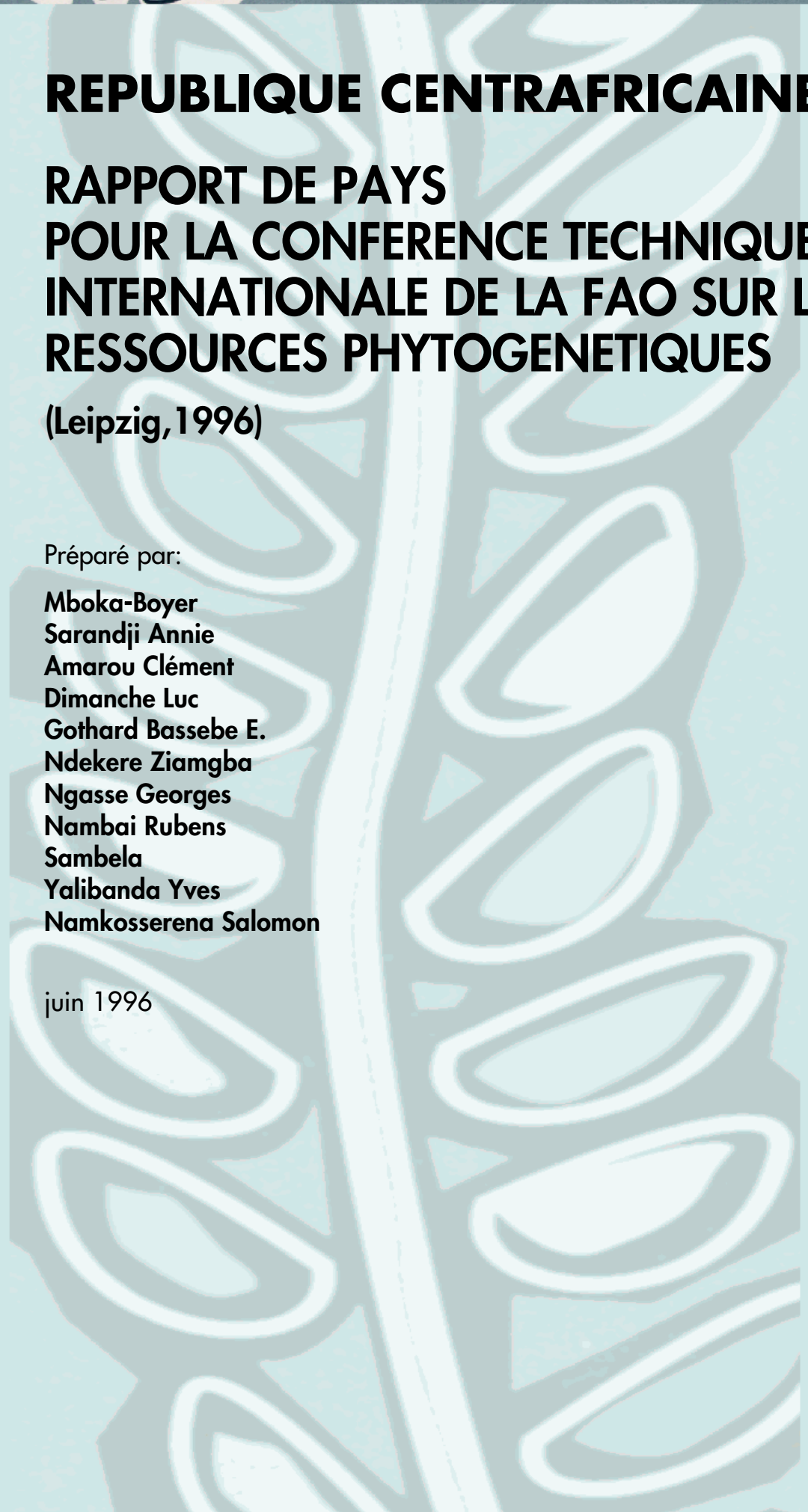
RAPPORT DE PAYS POUR LA CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE DE LA FAO SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

(Leipzig, 1996)

Préparé par:

**Mboka-Boyer
Sarandji Annie
Amarou Clément
Dimanche Luc
Gothard Bassebe E.
Ndekere Ziamgba
Ngasse Georges
Nambai Rubens
Sambela
Yalibanda Yves
Namkossere Salomon**

juin 1996





Note d'information de la FAO

Ce rapport de pays a été préparé par les autorités nationales dans le contexte du processus préparatoire à la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, Leipzig, (Allemagne), 17-23 juin 1996.

Ce rapport a été rendu disponible par la FAO à la requête de la Conférence technique internationale et n'engage que la responsabilité des autorités nationales. Les informations qui y sont contenues n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part de la FAO, et les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement les vues et les politiques de la FAO.

Les appellations employées dans cette publication, la présentation des données et les cartes qui y figurent n'impliquent, de la part de la FAO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Table des matières

AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
<hr/>	
CHAPITRE 1	
LE CONTEXTE CENTRAFRICAIN	6
1.1 PRESENTATION BIOPHYSIQUE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	6
1.2 L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE	8
1.2.1 Les objectifs nationaux	9
1.2.2 Le secteur agricole	10
1.2.3 La cueillette	12
1.2.4 L'exploitation forestière	13
1.3 IMPACT DE LA POPULATION SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	15
<hr/>	
CHAPITRE 2	
LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	18
2.1 L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	18
2.1.1 Prospections et collectes	21
2.1.2 Les inventaires	23
2.2 OBJECTIFS NATIONAUX	23
2.3 LES STRATEGIES NATIONALES	25
2.4 LES ACTIVITES DE CONSERVATION	27
2.4.1 Le domaine agricole	27
2.4.2 Le domaine forestier	29
<hr/>	
CHAPITRE 3	
PROGRAMME D'ACTIVITES FUTURES	31
3.1 RECHERCHE ET SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE	31
3.2 PROSPECTIONS ET EVALUATIONS DES VARIETES CULTIVEES	31
3.3 INVENTAIRE ET CATEGORISATION DES DIFFERENTES ESPECES	32
3.4 PROTECTION DES VEGETAUX	33
3.5 RECOMMANDATIONS	34
<hr/>	
Conclusion	36
<hr/>	
Liste des abréviations	37



Avant propos

Dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence internationale sur les ressources phylogénétiques qui aura lieu à Leipzig en Allemagne en juin 1996, chaque pays se doit de fournir tous les renseignements sur:

- la situation de ses ressources phylogénétiques ;
- définir ses priorités et ses stratégies dans les domaines de l'utilisation et la conservation de ces ressources.

Aussi, un premier rapport succinct a été rédigé dans le cadre de la préparation de cette conférence. Il a été rédigé par une équipe composée de six (6) membres. Cette équipe souhaite que le secrétariat de l'IPGRI accorde une attention particulière au programme d'activités futures qu'elle a proposé dans le présent rapport afin de voir quel appui pourra être apporté à cette équipe centrafricaine.

Ce rapport a été amendé par un comité provisoire. Ci-dessous la liste des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport:

Mesdames

Mboka-Boyer, Agro-généticienne

Sarandji Annie, Psychologue

Messieurs

Amarou Clément, Génie sanitaire

Dimanche Luc, Forestier

Gothard Bassebe E., Agronome sélectionneur

Ndekere Ziangba, Forestier gestionnaire de l'environnement

Ngasse Georges, Forestier

Nambai Rubens, Forestier

Sambela, Chimiste

Yalibanda Yves, Forestier

Docteur

Namkoserena Salomon



Introduction

Enclavée au coeur de l'Afrique, la République Centrafricaine (RCA) connaît de nombreux problèmes de développement, entre autre l'insuffisance de production de denrées alimentaires résultant de l'exploitation imparfaite d'un potentiel naturel pourtant considérable.

Son économie reposant essentiellement sur des ressources naturelles dont le mode actuel d'exploitation particulièrement anarchique risque, à terme, de compromettre à jamais les capacités des populations à satisfaire leurs besoins. La RCA possède de gros atouts: un sol fertile, un régime hydrographique abondant, des richesses minérales considérables. Du point de vue écologique, sa position centrale sur le continent, au croisement de différents écosystèmes, écosystèmes africains, des zones soudano-sahéliennes au nord, à la forêt tropicale dense et humide au sud, a favorisé une flore et une faune diversifiées grâce au faible peuplement du pays. Les zones forestières sont victimes d'un déboisement croissant, surtout autour des centres urbains où les besoins en bois de chauffe sont en augmentation constante. La pratique de la chasse et de la culture sur brûlis ne fait qu'aggraver la situation. La force croissante du cheptel bovin ces dix dernières années a des conséquences directes sur la flore, accentuant ainsi l'érosion des sols.

Tout ce qui précède ne concourt pas à une gestion rationnelle des espèces phytogénétiques.



CHAPITRE 1

Le contexte centrafricain

Par sa situation géographique privilégiée dans la zone intertropicale, la RCA dispose, sur 323 000 km², de grands écosystèmes terrestres les plus représentatifs du continent africain. Son dense réseau hydrographique, sa flore et sa faune riches et variées, constituent, non seulement un véritable réservoir naturel de la biodiversité, mais également des atouts pour lui assurer un développement économique et social durable. Malheureusement, en raison de la paupérisation générale de la population, le rythme de dégradation de ces ressources naturelles se trouve accéléré par suite de systèmes d'exploitation inappropriés. A cela s'ajoute le climat économique mondial de plus en plus difficile. Ces facteurs risquent d'hypothéquer l'avenir de la RCA si des mesures de restauration de ces ressources ne sont prises à temps. Conscient de cette situation, le gouvernement a décidé l'élaboration d'un Plan National d'Action Environnementale en vue de sauvegarder, de manière durable, l'environnement national. Dans ce plan, les ressources phytogénétiques occupent une place de choix.

1.1 PRESENTATION BIOPHYSIQUE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Relief

Ancien territoire de l'Oubangui Chari, formant avec le Congo, le Gabon et le Tchad l'Afrique Equatoriale Française (AEF), la RCA se situe au coeur même de l'Afrique, entre 2°3' et 11°3' de latitude nord et entre 13°15' et 27°27' de longitude est. C'est un bloc compact limité au nord par le Tchad, à l'ouest par le Cameroun, au sud par le Congo et le Zaïre et à l'est par le Soudan. Le bloc est constitué essentiellement de plateaux d'une altitude moyenne comprise entre 600 et 700 m qui forment la dorsale oubanguienne et qui séparent les cuvettes du Congo au sud et du Tchad au nord. Aux extrêmes occidentale et orientale, le massif du Yadé culmine à 1 410 m aux monts Ngaoui et le massif du fertit atteint une altitude de 1 330 m aux monts des Bongos.



Hydrographie

Le réseau hydrographique dense est caractérisé par l'existence de deux bassins: celui du Congo drainé par l'Oubangui et celui du Tchad drainé par le Chari. Ces deux cours d'eau sont alimentés par de nombreux affluents.

Climat

Située dans la quasi totalité entre le 4° et le 11° parallèle nord, la RCA jouit une grande partie d'un climat tropical caractérisé par une saison sèche qui s'étend approximativement de novembre à mai et une saison de pluie de mai à octobre. La température annuelle moyenne avoisine 26°C. L'humidité relative, généralement élevée, varie considérablement d'une saison à l'autre, entre 36 et 55%, tandis que la pluviométrie varie de 700 mm à 2 000 mm. Pendant la saison sèche, les jours sont très chauds et les nuits plus ou moins fraîches.

Végétation

La RCA peut être subdivisée en quatre zones phytogéographiques. Ces zones sont les suivantes, en allant du sud vers le nord:

1. Zone de forêt dense humide qui est classiquement subdivisée en forêt dense ombrophile dont toutes les espèces sont sempervirentes (sud de Nola) et en forêt dense tropophile, comportant des essences secondaires (Ayous, Limba) et des espèces héliophiles à feuilles caduques.
2. Zone de mosaïque forêt-savane: des savanes proforestières arborées aux forêts sèches denses.
3. Zone de savanes boisées et herbeuses, jusqu'au 10° parallèle, allant de la forêt claire aux savanes arborées ou arbustives en passant par les galeries forestières plus ou moins denses.
4. Au-delà du 10° parallèle s'étend une zone comportant, d'une part une étendue sablonneuse "goz" où règne une steppe à épineux avec des palmeraies à Borassus et hyphaene et, d'autre part, des savanes arborées et arbustives plus ou moins clairsemées.

Le sol

La nature et la répartition des sols sont liées à divers facteurs du milieu naturel: climat, végétation, etc.



On distingue en général quatre types de sols:

1. Sols ferralitiques
2. Sols jeunes d'érosion
3. Sols ferrugineux tropicaux
4. Sols alluviaux et hydromorphes

Population

La RCA compte près de 3 000 000 d'habitants, soit une densité d'environ quatre habitants au km². Population faible et extrêmement dispersée car la RCA, bien qu'ayant une grande superficie, reste peu peuplée. C'est une population essentiellement rurale (80%), très inégalement répartie:

- zones de grande concentration (sud, centre-ouest et ouest)
- zones presque vides (est et nord-est)

Cette population est constituée de plusieurs groupes ethniques, celle de la capitale Bangui approche les 400 000 habitants.

1.2 L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE

Généralités

Comme la plupart des pays en voie de développement, la RCA est un pays à vocation agricole. Plus de 80% de la population vit de l'agriculture.

Les principales cultures industrielles sont: le coton, le café, le tabac, la canne à sucre, le palmier à huile.

Les principales cultures vivrières sont: le manioc, l'arachide, le maïs, le mil-sorgho, les bananes-plantains, les courges, le sésame et le riz (paddy).

L'élevage constitue un des secteurs importants de l'économie centrafricaine. L'activité pastorale porte essentiellement sur l'élevage des bovins, ovins, caprins et de la volaille.



La forêt centrafricaine compte parmi les plus riches d'Afrique et renferme plus de 300 essences dont les plus exploitées sont: Sapelli, Ayous, Mukulungu, Iroko, Sipo, Kossipo, Aningré.

La RCA regorge d'un grand potentiel minier: diamant, or, uranium, fer, zinc, lignite, calcaire, cuivre, etc. Cependant, seuls le diamant et l'or sont exploités.

Ayant besoin de s'équiper comme tout autre pays en voie de développement, la RCA importe des produits manufacturés, des matériaux de construction, des engins mécanisés, des produits pharmaceutiques et médicaux, des ouvrages scolaires, etc. La balance commerciale est déficitaire et l'équilibre entre importation et exportation ne peut s'obtenir dans l'immédiat. Les échanges se font en grande partie avec les pays de l'Europe mais aussi avec les Etats Unis et d'autres pays.

1.2.1 Les objectifs nationaux

En vue d'améliorer les conditions de vie de la population et de promouvoir un développement durable et équilibré, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants:

- développer les activités économiques par:
 - . une exploitation rationnelle de toutes les potentialités du pays
 - . l'emploi plus efficace de ses ressources en cadres et en personnel qualifié
 - . l'amélioration de la gestion de l'économie
- atteindre l'autosuffisance alimentaire aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif;
- favoriser l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et des couches défavorisées: les pygmées, les enfants en situation difficile;
- rechercher la plus grande complémentarité entre les villes et les campagnes;
- préserver les ressources naturelles, notamment forestières et faunistiques ainsi que l'environnement.

Aussi, pour accroître de façon durable la production, le gouvernement préconise:

- l'amélioration de la connaissance des ressources potentielles du pays dans les secteurs des mines, de la forêt, de l'agriculture, de l'énergie;
- la création d'un environnement économique favorable à l'essor de l'initiative privée.



Il se propose également de soutenir activement la relance de la production agricole par:

- la poursuite et le lancement de projets de développement rural intégré;
- une association très étroite entre les actions de production et la réalisation des infrastructures et autres conditions susceptibles d'améliorer le niveau de la production.

1.2.2 Le secteur agricole

Place de l'agriculture dans l'économie centrafricaine

La République Centrafricaine est un pays à vocation agricole. L'agriculture à elle seule fournit 40% du PNB (environ 485 dollars US) et emploie 80% de la population active.

Bénéficiant de conditions agro-écologiques favorables, la RCA a la capacité de cultiver une gamme très variée d'espèces végétales.

Espèces cultivées

Les principales cultures pratiquées se divisent en deux groupes:

1. les cultures de rente: coton, café, tabac, palmier à huile et canne à sucre;
2. les cultures vivrières dont les plus importantes sont le manioc, le maïs, le mil-sorgho, les bananes-plantains, l'arachide, le riz, le sésame et les courges.

Le tableau ci-après récapitule les données sur les quatre dernières années.



Tableau 1: Evolution des principales cultures en RCA

Campagne Speculations	1990/1991	1991/1992	1992/1993*	1993/1994*
Coton				
Production (t)	46 175	29 500	12 800	15 967
Rendement (t/ha)	0,81	0,76		
Superficie (ha)	57 006	38 415		
Manioc				
Production (t)	516 470	585 607	580 000	575 000
Rendement (t/ha)	2,84	3,65	3,34	2,86
Superficie (ha)	192 492	174 269	173 604	201 024
Arachide				
Production (t)	80 520	62 980	71 250	72 000
Rendement (t/ha)	0,93	0,86	0,94	0,96
Superficie (ha)	86 567	73 572	72 994	74 635
Courge				
Production (t)	12 822	12 900	13 000	12 908
Rendement (t/ha)	0,36	0,44	0,41	0,42
Superficie (ha)	35 520	28 624	31 385	30 527
Sesame				
Production (t)	21 034	32 558	24 000	24 500
Rendement (t/ha)	0,98	0,73	0,67	0,77
Superficie (ha)	21 557	28 461	30 966	31 788
Maïs				
Production (t)	57 144	58 000	58 947	58 030
Rendement (t/ha)	0,82	0,78	0,85	0,90
Superficie (ha)	69 769	70 735	65 223	64 207
Mil/Sorgho				
Production (t)	30 221	26 200	27 000	27 807
Rendement (t/ha)	0,84	0,79	1,02	1,02
Superficie (ha)	36 019	28 041	26 326	27 273
Riz/Paddy				
Production (t)	7 821	7 664	8 000	7 800
Rendement (t/ha)	1,67	1,20	1,32	1,45
Superficie (ha)	4 675	5 730	5 511	5 374

Source: Direction des statistiques
du MAE

* Données de 1992/1993, 1993/1994 sont
provisoires

Elevage

L'élevage extensif de bovins occupe entièrement les zones de savanes avec une progression vers les zones de forêt. Ce cheptel est composé d'environ



3 millions de têtes de bovins. Le petit élevage (ovins, caprins, volailles) est pratiqué dans toutes les régions.

Caractéristiques

La principale caractéristique de l'agriculture centrafricaine est la faible productivité du travail. Elle est due notamment à l'emploi de techniques traditionnelles, à savoir un outillage rudimentaire, une agriculture itinérante sur brûlis et la quasi-absence d'utilisation d'intrants et de semences améliorées.

Impact

Cette agriculture n'est pas sans incidence sur les ressources phytogénétiques. En effet, elle favorise le développement de facteurs de nuisance de divers ordres:

- feux de brousse incontrôlés ou sauvages;
- surpâturage et piétinage;
- introduction anarchique de matériel végétal, source potentielle de nouvelles maladies;
- absence d'utilisation de techniques appropriées de conservation et de maintien de fertilité des sols.

1.2.3 La cueillette

L'agriculture n'est qu'un aspect de la vie rurale. La cueillette, la chasse, la pêche, etc., jouent un rôle complémentaire et permettent notamment la diversification des sources d'alimentation.

On appelle cueillette le ramassage de plantes non cultivées. Celles-ci sont très variées: champignons, feuilles servant de légumes et d'emballage, lianes plantes médicinales, tubercules sauvages (ignames), vin de palme, noix de palme, la cire, le miel, le karité, les écorces, la rauwolfia, les racines, le scrophenthus, le caoutchouc sauvage, etc.

Ces activités sont essentiellement pratiquées par tous les groupes ethniques du pays.

La cueillette se répartit selon la zonalité climatique:

- en zone forestière: elle constitue une activité principale pour certains groupes ethniques: tubercules sauvages, légumes divers, fruits, etc.



- en zone de savanes: elle se pratique selon les saisons et constitue une activité complémentaire et concerne généralement certains fruits et légumes sauvages, les champignons, le miel, etc.

En raison d'une agriculture traditionnelle aux faibles rendements, la cueillette reste une activité assez importante, ce qui a pour conséquence la surexploitation des ressources phytogénétiques des forêts et des savanes qui ne cessent de s'amenuiser au fil des jours.

D'autres menaces pèsent sur l'équilibre des écosystèmes: la forte expansion de l'élevage s'est soldée par une augmentation des zones de transhumance, les terres de parcours se sont multipliées de manière anarchique et ont parfois atteint les zones forestières du sud qui, jusque là, n'avaient jamais fait l'objet d'activités pastorales. Les pâturages, bons à l'origine, sont dégradés par un troupeau trop grand (surcharge pastorale), la végétation repousse mal et s'appauvrit. Clairsemée, elle laisse le sol nu, ce qui provoque une érosion considérable des sols.

1.2.4 L'exploitation forestière

Place de la forêt

La forêt dense humide du sud-ouest est concentrée dans quatre préfectures: Ombella M'Poko, Lobaye, Mambéré Kadéï et Sangha Mambéré.

Elle couvre 3 495 134 ha, soit 5% de la superficie du pays et comporte 3 271 955 ha de forêts utiles et exploitables. C'est actuellement la seule région mise en valeur.

On note également la présence d'une zone forestière à l'est dans les préfectures du Mbomou et Haut Mbomou; c'est essentiellement une forêt secondaire qui n'a jamais fait l'objet d'une étude poussée.



Tableau 2: Répartition des superficies forestières

Région	Forêt dense (ha)	Forêt exploitables (ha)
Ombella M'Poko	128 287	118 185
Lobaye	830 058	756 769
Mambéré Kadéï	754 412	696 476
Sangha Mbaéré	1 782 378	1 700 525
Total	3 495 135	3 271 955

Source: MEFCPTE-Banque Mondiale Poulin Theriault Inc, 1994

Cette forêt est, sur le plan économique, l'une des plus riches d'Afrique avec une densité relativement élevée de sapelli (*Entandrophragma cylindrium*) et d'autres méliacées (Sipo, Kosipo, Tiama) et de fortes concentrations d'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*).

Historique de l'exploitation forestière

L'exploitation forestière n'a réellement commencé qu'en 1945. Orienté au départ vers la satisfaction des besoins locaux, elle a pris de l'ampleur qu'entre 1967 et 1970. Cette période correspond à la fin des inventaires forestiers et une conjoncture économique très favorable.

Cette activité va encore baisser suite aux crises pétrolières de 1973 et 1979 et surtout du goulot d'étranglement que constituent les ports de Brazzaville (Congo), Belabo et Douala (Cameroun).

Tableau 3: La production

Production (m ³)	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Grume	222 007	207 404	153 527	258 094	212 094	231 409	325 895
Sciage	56 852	66 831	60 212	67 745	59 902	72 977	70 247
Déroulage	353	234	-	-	-	-	-
Tranchage	-	-	-	-	-	-	-
Contreplaqué	2 848	2 841	899	2 057	1 533	1 951	2 442

Source: Direction des forêts MEFCP 1996

Superficies concédées

Jusqu'en juin 1996, 1 928 519 ha de forêt de production sont concédées et réparties entre 9 sociétés.



Tableau 4: La superficie concédée jusqu'en juin 1996

Société	Superficie (ha)
IFB (Batalimo)	136 000
IFB (Ngotto)	195 000
SCAD	367 219
SEFCA Mbaéré	173 000
SEFCA Bambio	100 000
SESAM Salo	106 700
SESAM Nola	306 600
SYLVICOLE de Bayanga	307 600
RIO Prévuma	236 400
Total	1 928 519

Source: Direction des forêts, MEFCA, 1996

Le développement de l'industrie forestière en Centrafrique est menacé par fautes de facteurs dont les plus importants sont:

- une connaissance insuffisante des possibilités forestières du pays;
- l'éloignement de la forêt des ports d'embarquement de Pointe-Noire (Congo) et Douala (Cameroun) et des marchés ne permet que l'exploitation très sélective et la commercialisation des essences de haute valeur qui sont surexploitées;
- la concentration des permis d'exploitation et des usines dans certaines régions (exemple Lobaye) parce que le volume de la matière ligneuse alloué aux exploitants est supérieur à la possibilité naturelle de production du territoire.

1.3 IMPACT DE LA POPULATION SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

Compte tenu de sa situation géographique, la RCA dispose d'importantes ressources phytogénétiques. Comme les autres pays en développement, elle dépend étroitement de leur exploitation pour sa survie.

En effet, les produits primaires (agricoles, pastoraux, miniers, etc.) contribuent à plus d'un tiers du produit national brut, à plus de deux tiers de l'emploi et à plus de la moitié des revenus en devises. Cette dépendance excessive vis à vis des ressources naturelles n'est pas sans conséquence sur l'environnement.



L'agriculture de plantation, d'introduction récente en RCA, a occupé les zones de forêt mais elle nécessite un ensoleillement, d'où l'obligation de défricher la forêt. Cela entraîne la destruction systématique de certaines espèces, accentuée par les feux de brousse: culture traditionnelle de type extensif, chasse de petits gibiers et élevage.

Autour des centres urbains, le commerce du bois de chauffe pratiqué au départ par les agriculteurs, a tendance à se généraliser à d'autres couches sociales qui, elles, utilisaient des moyens modernes aux effets néfastes sur la biodiversité.

Qu'il s'agisse de population de savane ou des forêts, celles-ci font usage multiple du matériel végétal: charbon de forge, du sel, fabrication des arcs, instruments de musique, ustensiles de cuisine, mobiliers de case, instruments agraires, manches d'outils, construction de pirogue, de case.

La pratique de la chasse, jadis réservée à des rituels, est devenue une activité lucrative de bon nombre de gens, même de certains bourgeois de Bangui qui peuvent s'acquérir facilement des fusils de chasse. L'intensification de la chasse a aussi entraîné la raréfaction de certains gibiers, voir la disparition de certaines espèces telles que le rhinocéros noir, compromettant ainsi la dissémination de certaines espèces végétales exigeantes. Le braconnage sauvage de la faune et l'utilisation des feux de brousse destinés à débusquer les gibiers cachés, entraînant inéluctablement la destruction des espèces, parfois rares.

En dehors des ressources forestières, la savane boisée centrafricaine constitue un milieu qui offre aux populations locales une gamme étendue de ressources végétales utilisables (arbres, arbustes et lianes). Chaque espèce a des utilisations précises connues par la longue expérience accumulée et transmise de génération en génération.

Certains paysans utilisent les autres ressources des arbres telles: écorces fibreuses pour la fourniture de corde, des liens, des produits tanins ou d'habits avant les cotonnades.

Les feuilles, fruits, graines, racines et tubercules et surtout les écorces ont une foule d'usages alimentaires ou médicamenteux. Les espèces végétales, connues pour leurs vertus alimentaires et pharmaceutiques, sont souvent conservées et protégées dans les terrain de culture ou dans des jardins de cases.

Malgré le développement de l'agriculture qui se veut de plus en plus moderne et prospère, la cueillette de toutes les parties de la plante utilisable comme aliment d'appoint complémentaire aux aliments essentiels restent encore prédominante en milieu rural.



Les ressources biologiques ont toujours constitué la base de survie de tous les êtres vivants et notamment les êtres humains. C'est ainsi qu'en milieu rural et plus particulièrement dans les régions tropicales, les forêts demeurent des réservoirs inestimables des ressources naturelles à partir desquels les populations satisfont leurs besoins vitaux tels que nourriture, vêtement, abri, soins sanitaires, etc. En même temps que ces forêts servent d'habitat pour la faune assurent les fonctions de protection (écran naturel pour le réchauffement des rayons solaires, les précipitations, le vent de régulation pour le gaz carbonique, de l'oxygène, de l'eau, de l'énergie ainsi que d'autres activités économiques et culturelles.

Jusqu'à nos jours et, ce, malgré le fort développement de la science et de la technologie, les modèles économiques ne parviennent encore ni à donner une idée exacte de la contribution réelle des ressources biologiques naturelles au développement socio-économique, ni à déterminer leurs valeurs réelles sur les plans scientifiques et culturelles. Cependant, des milliers d'entre ces ressources ont déjà disparu et bientôt d'autres encore sans qu'elles soient identifiées ou peu connues.



CHAPITRE 2

Les ressources phytogénétiques

2.1 L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

L'état actuel des ressources phytogénétiques en République Centrafricaine est insuffisamment connu. Il n'existe pas de données complètes et objectives sur l'ensemble du patrimoine végétal, ni sur les tendances de son évolution. Selon les premières estimations, on évalue le nombre d'espèces à environ 3 600.

La RCA comprend cinq grandes zones bioclimatiques comprenant chacune une richesse en diversité et variabilité très remarquables des ressources biogénétiques.

C'est ainsi que les biomes et écosystèmes intégrés ou spécifiques tels que les forêts, les savanes, les plantations agricoles, la faune sous toutes ses formes, les cours d'eau, y compris les jardins constituent des bases de données pour une bonne connaissance sur la potentialité des ressources biogénétiques nationales.

Malheureusement, ces ressources n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire soit-il qualitatif ou quantitatif pour permettre une stratégie nationale de conservation.

De nos jours, on compte (cf UICN):

Faune (mammifères)

208 espèces connues avec:

- . 2 espèces endémiques
- . 2 espèces menacées d'extinction (éléphant)
- . 1 espèce complètement éteinte (Rhinocéros)

Oiseaux

668 espèces connues

- . 2 espèces menacées d'extinction



Poissons (d'eau douce)

400 espèces identifiées seulement et 25 familles connues

Reptiles

25 familles connues de serpent

Flore

3600 espèces de plantes connues (exclusivement sauvages)

- . 100 espèces endémiques
- . 2 espèces menacées d'extinction

Il convient de noter que le réseau des aires protégées centrafricaine couvre une superficie totale de 62 125 km², soit 11% du territoire national. Ce qui est très peu au regard de la superficie et de la population totale du pays. Il est encore possible que des efforts soient menés dans ce sens, ce qui permet de limiter l'exploitation irrationnelle des espèces disponibles ainsi que les ressources et leurs habitats.

Les principales causes de dégradation des ressources biologiques

Ces causes sont à la fois directes et indirectes. Parmi les causes directes, on peut citer:

- les feux de brousse à divers fins
- la conversion des terres naturelles à d'autres fins (urbanisation, agriculture, élevage, etc.)
- la surexploitation des ressources ayant une haute valeur économique ou alimentaire (cueillette)
- l'introduction de certaines espèces exogènes vecteurs de certaines maladies
- la pollution des eaux et sols par les pesticides
- la pression démographique



Quant aux causes indirectes, il s'agit de:

- la sélection poussée des souches variétales des espèces améliorées
- les systèmes politiques et économiques inadaptés
- la flore juridique pour déterminer le droit de propriété sur les ressources
- la surconsommation
- l'ignorance

Seules les essences forestières, en raison de leur valeur économique directe, ont fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, des inventaires forestiers ont été effectués de 1965 à 1967 dans la zone forestière du sud-ouest, puis réactualisés de 1992 à 1994.

Néanmoins, il existe des bases de travail qui consistent en un certain nombre de travaux portant sur la végétation de la République Centrafricaine. Parmi ces travaux, on peut citer les ouvrages de base de Chevalier (1905-1951), Aubréville (1948-1966), Tisserant (1950-1953), Sillans (1951-1958).

Une amorce du travail devant conduire à une meilleure connaissance du patrimoine végétal centrafricain a été réalisée par Boulvert. En effet, ce dernier a établi en 1986 une carte phytogéographique assortie d'une importante liste bibliographique sur les travaux effectués sur la flore centrafricaine. Cette carte a été réalisée à partir d'observations personnelles. Celles d'autres auteurs et des photographes (aériennes et satellites Landsat).

A côté du travail de Boulvert, on dispose également de cartes:

- pédologiques au 1/1 000 000
- morpho-géologique au 1/1 000 000
- géologiques au 1/1 000 000
- de répartition des espèces ligneuses

Ces différents éléments nous permettront de définir des macro-habitats, puis des unités biophysiques à l'intérieur desquels seront pris des échantillons en vue d'effectuer des inventaires précis pouvant permettre de caractériser l'état des ressources phytogénétiques.

Seront également pris en compte, lors de ces inventaires, les espèces cultivées.



Actuellement, six projets s'occupent des ressources génétiques, en particulier les espèces sauvages. Il s'agit du:

- Projet de développement de la région nord (PDRN)
- Projet d'aménagement des ressources naturelles (PARN)
- Projet de protection de la nature dans les réserves de Dzanga-Sangha et Dzanga-Ndoki par "World Wildlife Foundation" (WWF) ou "Fondation du monde sauvage" (FMS)
- Projet de conservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (ECOFAC)
- Projet d'aménagement pilote de Salo
- Projet de réhabilitation écologique

2.1.1 Prospections et collectes

Les prospections

Les premières prospections sur la flore centrafricaine remontent à Aubreville, Chevalier, Sillans et Tisserand dans les années 1950. D'autres prospections, qui ont eu lieu après, ont été circonscrites à des espèces ou des régions particulières. Nous citerons:

- le travail effectué sur les espèces fourragères par J. C. Bille et Audru dans les zones d'élevage;
- la reconnaissance des espèces dans la réserve de biosphère de la Bamingui-Bangoran, région gréseuse située dans le nord-est par Peyre de Fabrègues;
- l'identification des *Irvengia* par Dr Harris en 1985;
- l'inventaire des essences forestières par Guignonie.

Dans un passé plus récent, quelques ethnobotanistes ont sillonné la zone forestière surtout (Bahuchet; Motte, 1978; Ake Assi, 1977; Laddick et Laddick; R. Carroll) et la région de Paoua (Bogangabe, 1986) où ils ont recensé les plantes utiles d'une manière générale.

Les collectes

Les principales collectes effectuées à ce jour concernent surtout la confection des herbiers.



Ainsi, il semble que les premières tentatives pour la création d'un herbier national relèvent de Guigonis dans les années 1960. Aujourd'hui, une partie de cet herbier est déjà restauré.

La Masson et Beldjé ont réalisé, dans le cadre de l'Ande, l'herbier des plantes fourragères.

Un herbier de référence des plantes de la forêt de Ngotto est en confection au laboratoire ECOFAC. Deux séries d'autres collectes attendent que les plantes collectées soient identifiées. Il s'agit:

- des prélèvements effectués dans la réserve de Dzanga-Sangha situé dans le sud-ouest. Ces échantillons ont été envoyés depuis 1988 à Kew en Angleterre et au Missouri (USA).
- de la collecte d'échantillons de graminées réalisée sur la demande de l'IBPGR dont on ne connaît pas le devenir.

A côté de ces prospections et collectes générales, il est signalé quelques missions de prospection et collecte portant spécifiquement sur des espèces cultivées. Ces prospections et collectes ont été conduites par des institutions de recherche telles que l'ORSTOM et l'ICRISAT; les espèces ayant fait l'objet de ce travail seraient: le café, le mil, le sorgho et différentes légumineuses.

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de renseignements précis sur le devenir des échantillons collectés, ni les espèces considérées. Les doubles des échantillons collectés ont été en principe laissés dans le pays. Mais faute de moyens financiers, matériels et humains, tout ce matériel est déjà perdu et la seule chance d'en retrouver les traces reste auprès des institutions ayant effectué ces collectes.

A l'heure actuelle, l'Institut Centrafricain de la recherche agronomique (ICRA), dans le cadre de ses programmes d'amélioration variétale, manifeste la volonté de procéder à la mise en place de programmes de collecte des écotypes locaux, surtout dans le domaine des cultures vivrières.

Plusieurs missions de collecte réalisées dans le cadre des cultures vivrières de l'Institut Centrafricain de la recherche agronomique ont permis de collecter plusieurs échantillons de sorgho, mil, arachide, manioc, banane, taro-macabo. La caractérisation et l'évaluation de ce matériel végétal est en cours dans les Centres régionaux polyvalents de recherche et les stations agricoles de l'ICRA.



2.1.2 Les inventaires

Les différents inventaires connus à ce jour concernent essentiellement les essences forestières. Aussi, s'agit-il d'inventaires forestiers réalisés principalement dans les forêts du sud-ouest. Le Centre technique forestier tropical (CTFT) a été le maître d'oeuvre de ces inventaires qui ont duré de 1965 à 1967.

Un récent inventaire forestier vient d'être effectué par le Projet d'aménagement des ressources naturelles (PARN).

Le PARN, après l'inventaire forestier, a également mené un autre type d'inventaire, celui des plantes utiles dans la sous-préfecture de Bimbo sur une superficie de 60 000 ha.

L'originalité de ce travail tient du fait que, pour la première fois, une relation est établie entre la présence et l'abondance de chaque espèce considérée à l'intérieur des différentes strates de végétation identifiées.

Le Projet régional d'études des écosystèmes forestiers en Afrique centrale a également effectué, en plus de l'inventaire d'Aménagement, un inventaire de biodiversité végétale et un inventaire relatif aux ressources alternatives de la forêt autres que les ligneuses. Il a testé en station, pendant plus de deux ans, le comportement des espèces autochtones suivantes: *Gnetum africanium* (koko), *Bostenia scaphegirim* (gbin), *Treculia africana* (pouso), *Irvingia excelsa* (payo), *Aphrostyrax lepidophillus* (diembe), *Gambeya boukokoensis* (mbaloké). Les jeunes plants de ces espèces ont été transplantés dans leur habitat naturel et donne des résultats prometteurs.

Nous pensons que nous nous appuyerons sur cet exemple pour essayer de couvrir le reste du pays qui aura été subdivisé au préalable en macro-habitats et unités biophysiques.

2.2 OBJECTIFS NATIONAUX

Le gouvernement situe la gestion des ressources naturelles dans son programme à moyen terme, qui va de 1995 à 1999. La gestion des ressources naturelles rentre dans le grand chapitre de protection de l'environnement qui vise les objectifs suivants:

- conservation des sols, protection des eaux, assainissement des zones habitées et aménagements agro-fonciers;



- lutte contre les feux de brousse anarchiques;
- protection des sites archéologiques et des musées;
- protection et conservation des archives nationales;
- préservation de l'équilibre naturel du milieu forestier et assurer la pérennité de la forêt par la maîtrise de la gestion et du développement;
- la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des énormes potentialités forestières, fauniques et touristiques;
- mise en place d'un plan national d'action environnementale (PNAE);
- l'élaboration du PNAE a déjà démarré et prendra fin au mois de juillet 96.

Aspects institutionnels

Le gouvernement, tout à fait conscient du rôle que joue les ressources biologiques dans la survie des populations et le développement économique du pays, s'est engagé dans la recherche de solutions aux maux qui pèsent sur ces ressources.

C'est ainsi que cette volonté s'est manifestée:

sur le plan institutionnel par

- la création d'un ministère autonome chargé d'appliquer la politique nationale en matière d'environnement;
- la création des ministères techniques chargés de gérer les différents secteurs de l'environnement, exemple eaux, forêts, agriculture, élevage, etc.

sur le plan juridique

- l'adoption des codes sectoriels;
- l'élaboration d'un PNAE;
- l'élaboration d'un PAFN;
- la ratification de nombreuses conventions entre autres:
 - . la convention sur la biodiversité
 - . la convention sur la lutte contre la désertification
 - . la convention sur les changements climatiques
 - . la CITES, etc.



2.3 LES STRATEGIES NATIONALES

De nombreuses stratégies ont été mises en place dans le domaine forestier surtout et on en compte quelques unes dans le domaine agricole.

Le domaine forestier

Elles comportent une série de mesures qui se sont traduites par les actions suivantes:

- des inventaires ponctuels limités à des zones menacées;
- la création d'une structure institutionnelle chargée des forêts au sein de l'Office national des forêts (ONF);
- la mise en oeuvre d'un programme pilote de reboisement à petite échelle autour des villes (Bambari, Birao) et dans des aires témoins (PK 45 route de Damara, PK 60 route de Boali, PK 20 route de Mbaïki);
- l'adoption d'un code forestier (loi 90/003 du 9 juin 1990).

Ces mesures, ayant été jugées insuffisantes, d'autres types d'actions ont été proposées, à savoir:

- l'amélioration de la connaissance du patrimoine forestier et la maîtrise de sa gestion;
- la protection et la sauvegarde des ressources naturelles;
- l'augmentation et/ou la diversification de la production;
- la répartition des taxes forestières de la manière suivante:
 - . 40% FDFT
 - . 35% Trésor public
 - . 25% communes
- l'interdiction totale d'exportation des grumes avant toute transformation ou transformation de 15% de production dans des cas particuliers (loi des finances 1996).

Pour mettre en oeuvre ces actions, de nombreux projets ont été lancés. Ils concernent:

- la prise de photographies aériennes de toute la zone forestière du sud-ouest;



- l'établissement de cartographie forestières pour permettre l'affectation des forêts selon les diverses utilisations (agricole, forestières et pastorale);
- l'inventaire forestier national;
- l'aménagement-pilote (Projet de développement de la région nord);
- la lutte contre les feux de brousse par une campagne de sensibilisation.

Les réalisations effectives n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs et les résultats sont jugés peu satisfaisants. Aussi, le gouvernement a été amené à repenser et définir une stratégie de développement à moyen et long terme par la mise en place d'un plan d'action forestier tropical centrafricain.

Les grandes lignes d'action de ce plan pour les dix années à venir sont les suivantes:

- redressement de la situation des industries forestières centrafricaines;
- inventaire et aménagement des forêts;
- promotion de l'agroforesterie et de la bioénergie;
- préservation et exploitation des écosystèmes;
- renforcement de la structure et du fonctionnement de l'administration des eaux et forêts;
- promotion de la conservation et de la protection des ressources fauniques.

Le domaine agricole

Régime foncier: à l'exception des plantations industrielles (café, palmier à huile, canne à sucre), les stations de recherche et certaines exploitations privées, qui sont enregistrées auprès des services cadastraux, la grande majorité des exploitations agricoles familiales relève du régime foncier coutumier dont le principe de base est celui du "droit de hache" selon lequel la terre appartient à celui qui la défriche et l'a cultivée. Ainsi, chaque famille dispose de ces propres terres et le patrimoine collectif est géré par le chef du village sous la supervision de l'administration. Un effort est entrain d'être fait au niveau national en vue de sécuriser les droits fonciers.

Sur le plan agricole, des actions d'aménagement du terroir ont été expérimentées au niveau des stations de recherche (systèmes de cultures avec les techniques de conservation des sols), puis au niveau des fermes pilotes dans la perspective de sédentariser les agriculteurs.



Des essais d'agroforesterie sont en cours d'expérimentation dans le double but de fixer les exploitations et d'améliorer l'utilisation des sols.

Au niveau de l'élevage qui est de type essentiellement extensif, donc dépendant sur les parcours naturels, des efforts ont été entrepris pour essayer de sédentariser les éleveurs et les familiariser avec les techniques d'une gestion rationnelle des pâturages naturels dans les terroirs concernés.

Ces efforts ont consisté en la création officielle de zones équipées. A titre d'exemple, la création des "zones agro-pastorales" (ZAGROP). Ces zones sont en principe exclusivement réservées aux éleveurs en vue d'éviter les conflits agriculteurs - éleveurs.

Trois notions principales de gestion de l'espace sont diffusées auprès des éleveurs, à savoir:

- mise en défense de pâture;
- meilleure utilisation des feux de brousse;
- adaptation des charges en bétail.

Dans le cadre du FIDE, les principaux objectifs qui permettent la gestion rationnelle des ressources phytogénétiques sont:

- la promotion d'une gestion appropriée et durable des ressources naturelles et
- la sécurisation foncière des populations des zones pastorales.

L'apport d'un appui technique aux éleveurs par le service de vulgarisation zootechnique, des études actions en appui à la vulgarisation pour un transfert intermédiaire entre la recherche et la vulgarisation.

2.4 LES ACTIVITES DE CONSERVATION

2.4.1 Le domaine agricole

La RCA, pays agricole, a toujours cultivé ces écotypes locaux que les agriculteurs ont conservé et se sont transmis à travers les temps et les générations.

Mais à l'heure actuelle, il n'existe aucune documentation sur l'ensemble des écotypes.



Après 1925, année où la culture du coton a été officiellement introduite, de nombreuses variétés cultivées de diverses espèces ont été également introduites sur les centres de recherche où elles étaient étudiées avant d'être vulgarisées. Parallèlement, du matériel végétal est introduit sans contrôle par les populations.

La conservation "*in situ*" est une des formes de préservation du matériel phytogénétique cultivé.

Ces variétés ont été conservées par les différentes institutions de recherche internationales dans le cadre de leur programme d'amélioration variétale jusqu'en 1970 (année de la réforme agraire).

La réforme agraire a entraîné une période de non activité en matière de recherche agronomique et certainement une perte du matériel en collection au niveau des différents centres.

La recherche essentiellement appliquée a été reprise par les sociétés paratatiques ou les projets. Jusqu'à un passé récent, seules les cultures de rente (coton, café) ont bénéficié de l'attention de la recherche, puis on a ajouté de manière tout à fait marginale ce qu'on appelle les "cultures vivrières" qui renferment plusieurs espèces.

Aussi, en terme de conservation de ressources phytogénétiques, seuls les sélectionneurs s'en préoccupent à travers la mise en place de collection de maintien de tout le nouveau matériel.

Conservation *ex situ*: d'une manière traditionnelle, les paysans centrafricains ont l'habitude de conserver sur pied et autour des cases des plantes d'utilité alimentaires ou pharmaceutiques. De nos jours, avec la modernisation de la pharmacopée, des associations des guérisseurs ou de tradithérapeutes ont de plus en plus tendance à installer des jardins botaniques dans lesquels ils entretiennent des plantes d'utilisation pharmacologiques pour éviter les longues distances à parcourir pour accéder à la matière première et éviter, par la même occasion, la disparition de ces espèces du fait de la pression exercée sur elles par les guérisseurs et les autochtones.

L'entretien de ces collections qui devient très vite lourd et coûteux ne se fera qu'en fonction des disponibilités en moyen de travail sur le centre hébergent ces collections.

C'est à dire qu'un programme de gestion bien défini, du matériel phytogénétique attend d'être élaboré et mis en oeuvre.



2.4.2 Le domaine forestier

La localisation du pays dans les grands écosystèmes tropicaux et son sous-peuplement ont permis de créer de nombreuses aires protégées dont les premières remontent aux années 1930. Ces aires couvrent aujourd'hui environ 62 000 km² dont les principales sont:

Parcs nationaux

- Bamingui Bangoran: 10 700 km²
- Manovo Gounda Saint Floris: 10 400 km²
- André Félix: 1 700 km²
- Dzanga Ndoki: 1 200 km²

Réserves de faune

- Zemongo: 4 800 km²
- Yata Ngaya: 4 200 km²
- Gribingui Bamingui: 4 500 km²
- Koukourou Bamingui: 1 100 km²
- Aouk Aoukale: 3 300 km²
- Nana Barya: 2 300 km²

Réserves intégrales

- Dzanga Sangha: 4 300 km²
- Ngotto: 450 km²

Il existe deux réserves de biosphères: le parc national de Bamingui Bangoran et la réserve de la Basse Lobaye (146 km²).

La localisation et le détail de ces aires protégées sont données dans la carte ci-après. Ces aires protégées n'ont pas encore fait l'objet d'évaluation complète de toutes les richesses s'y trouvant.

D'autre part, à défaut de moyens logistiques et de ressources humaines, les systèmes de conservation et de préservation de ces aires n'ont pu être



effectivement mis en place si ce n'est timidement dans certains cas. Aussi, ces aires continuent d'être soumises à des dégradations de plus en plus accélérées.



CHAPITRE 3

Programme d'activités futures

3.1 RECHERCHE ET SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

Ce travail consiste à:

1. Réunir tous les documents cités dans la bibliographie de la carte phytogéographique de la RCA en nous adressant aux institutions nationales (ISDR, CRPR de Boukoko, CRPR de Bambari, ANDE de Bouar, Centre de documentation de l'ORSTOM, différents ministères) et internationales (ORSTOM, ACCT, UNESCO, FAO).
2. Prendre contact avec certains chercheurs ayant mené des activités dans le domaine des ressources phytogénétiques en Centrafrique, particulièrement les professeurs: Laddick et Laddick, Lejoly de l'Université libre de Bruxelles, Pelt du Centre européen d'études écologiques de Metz, Boulvert de l'ORSTOM à Paris, Aké Assi de l'Université d'Abidjan.

3.2 PROSPECTIONS ET EVALUATIONS DES VARIETES CULTIVEES

Les activités d'amélioration des cultures sont avancées dans le domaine du coton car elle n'a presque pas connu de rupture en dehors de la période de 1970 à 1975 ayant précédé la réforme agraire. Quant au café, les activités y relatives ont été arrêtées en 1970. En dehors de ces deux cultures de rente, l'amélioration des cultures a été ébauchée ici et là à l'occasion de certains projets de développement ou de recherche agronomique, notamment en ce qui concerne les cultures vivrières. Aussitôt les projets terminés, l'amélioration des cultures était aussi arrêtée, rendant les données obtenues jusque là fragmentaires. la perte des acquis du projet CAF/77/003 intitulé "Recherche agronomique et multiplication des semences" de 1977 à 1984 en est une belle illustration.



Aujourd'hui, l'espoir renaît avec l'ICRA, Institution nationale de recherche chargée de promouvoir la recherche-développement et ses acquis. Il s'est fixé comme stratégie l'approche pluridisciplinaire centrée principalement autour des spéculations végétales. On peut alors parler d'un véritable programme d'amélioration des cultures avec l'adoption d'un système de programmation de type matriciel - unités de recherche et programmes.

Lesdits programmes sont entrain d'être mise en place au fur et à mesure des compétences et des possibilités matérielles. L'accent devrait être mis sur:

1. Suivie des traces de toutes les variétés introduites en prenant comme année de référence 1940 qui correspond au début des travaux de recherche agronomique en RCA. Cette activité nous permettra d'avoir une idée de la capacité des agriculteurs à conserver les variétés qu'ils ont reçues.
2. Inventaire de tous les écotypes locaux cultivés et les espèces sauvages apparentés.
3. Des enquêtes auprès des populations sur les espèces disparues et les causes.
4. Evaluation et caractérisation des échantillons collectés.
5. Recherche biotechnologique

3.3 INVENTAIRE ET CATEGORISATION DES DIFFERENTES ESPECES

Ce travail concernera les écosystèmes naturels du pays sur la base des échantillons des macro-habitats qui auront été identifiés.

L'objectif de ce travail sera de définir à quelle catégorie appartiennent les espèces identifiées.

Les catégories que nous proposons sont au nombre de quatre:

- espèces disparues
- espèces rares
- espèces abondantes
- espèces envahissantes

Pour ce faire, des inventaires de biodiversité devront être effectués avec l'appui des populations pour la reconnaissance des fruits et légumes sauvages ainsi que les autres plantes utiles.



Une étude monographique sera faite en vue de présenter chaque espèce alimentaire ou médicinale. Les aspects qui seront vus seront le nom scientifique et la famille, le ou les noms vernaculaires, le port habituel de la plante (herbe, arbuste, arbre, liane) ses organes caractéristiques (description botanique), la répartition géographique déterminant l'aire couverte par la plante, son utilisation locale dans l'alimentation et la pharmacopée (différents procédés ou mode de préparation et l'usage).

3.4 PROTECTION DES VEGETAUX

La RCA, à l'instar d'autres pays, a ratifié les conventions internationales pour la protection des végétaux en 1951. Cet engagement a permis de mettre en place un service national de protection des végétaux qui a fonctionné assez bien jusqu'en 1970, année où intervint la réforme agraire. En effet, à défaut des spécialistes nationaux, ce sont les spécialistes expatriés qui ont fait fonctionner le service de protection des végétaux. Leur départ massif a porté un coup dur à cette organisation qui devait s'affaiblir rapidement, les nationaux ayant pris la relève, n'ayant pas la compétence et les moyens nécessaires pour assumer pleinement leur rôle. Cette situation a persisté pendant presque deux décennies avant de voir mener quelques actions de redynamisation à travers l'exécution du projet CAF/96/018, financé par la FAO intitulé "Projet renforcement de la protection des végétaux".

Malheureusement, quelques vicissitudes ont empêché la pleine réalisation des objectifs assignés audit projet si bien qu'à l'heure actuelle, certains maux cruciaux, dont souffre ce service, demeurent encore, notamment:

- le manque chronique de spécialistes
- le manque d'une véritable station de quarantaine
- le manque de structures de désinfection ou de désinfestation (centre de fumigation par exemple)
- l'absence de laboratoire de diagnostic, etc.

Pour le moment, le service de la protection des végétaux est réduit au contrôle des végétaux et produits végétaux à l'importation et à l'exportation. On dénombre quatre principaux bureaux de poste de contrôle aux frontières de Bangui et sept en province. Les prestations sont réduites aux contrôle de rentrée et à la délivrance des certificats phytosanitaires.



La législation phytosanitaire qui date de 1963 est en instance de réactualisation et nécessite pour cela une assistance technique.

Le contrôle des produits agropharmaceutiques est difficile à réaliser à cause des difficultés susmentionnées.

Néanmoins, le service bénéficie d'une certaine collaboration nationale (à travers l'Institut Centrafricain de la recherche agronomique) et internationale, entre autres la FAO et le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) par l'envoi de renseignements techniques sur les organismes de quarantaine et les pesticides.

Pour l'heure, il est plus que nécessaire de mettre en place une organisation nationale de la protection des végétaux telle que prévue dans l'article N de la CIPV et le soutien des organismes donateurs et pays amis est sollicité pour pallier aux carences déjà évoquées. Point n'est besoin de rappeler le rôle combien important que doit jouer de plus en plus un service de quarantaine végétale à l'heure où les mouvements transfrontières de ressources phylogénétiques sont accrus à la faveur des échanges internationaux.

Contrôle de la qualité des semences

Le contrôle de la qualité des semences se fait dans une certaine mesure au champ d'une part et d'autre part au laboratoire. Néanmoins, ces activités sont limitées en ce moment pour une raison fondamentale, à savoir que:

- la production est faite sous l'égide de l'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique par des paysans ayant signé un contrat avec cet Institut;
- à cet égard, c'est l'ICRA qui assure le suivi technique de la production et ne peut se censurer lui-même. Toutefois, avec le temps, les activités de contrôle et de certification pourront évoluer lorsqu'on aura affaire à des producteurs privés d'une part et le développement du commerce des semences d'autres part.

3.5 RECOMMANDATIONS

La RCA a beaucoup de retard quant à la mise en place d'un programme de gestion qui prenne en compte l'ensemble des ressources phylogénétiques. En effet, des actions uniquement orientées vers les eaux et forêts sont en cours.



Le travail à effectuer est très vaste. Aussi, faudra-t-il procéder par étapes.

La première étape sera la formation des cadres et agents devant oeuvrer dans le cadre des ressources phylogénétiques.

La deuxième étape sera les séminaires de réflexion et de sensibilisation sur le programme de travail à mener et la mise en place du comité national sur l'utilisation et la conservation des ressources phylogénétiques.

La troisième étape sera l'élaboration du plan d'action national sur les ressources phylogénétiques.

Toutes ces actions futures nécessiteront un appui technique de la part de la FAO. Un budget sera préparé et soumis ultérieurement à la direction du projet de la Conférence et du Programme International sur les Ressources Phylogénétiques (CPIRP).



Conclusion

Devant la constatation de la mauvaise connaissance du patrimoine phytogénétique centrafricain, les premières actions que nous aurons à mener viseront à faire un état des lieux orienté vers la gestion de ressources phytogénétiques.

Du fait que les ressources phytogénétiques sont sujet à la dégradation sous la pression de l'homme, notre ambition serait de mesurer l'impact des différents facteurs de dégradation en vue d'élaborer des stratégies et des méthodes de lutte susceptibles de favoriser la gestion rationnelle du patrimoine végétal garantissant une utilisation et un développement durables.

Pour mener à bien ce travail, des appuis techniques et financiers nous seront nécessaires, notamment dans les domaines suivants:

- élaboration d'un plan de travail;
- calculs des coûts et des gains liés à la gestion rationnelle des ressources phytogénétiques;
- formation des membres de l'équipe actuelle pour mener à bien la mission qui leur est confiée.



Liste des abréviations

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
ANDE	Agence nationale de développement de l'élevage
CIPV	Convention international pour la protection des végétaux
CTFT	Centre technique forestier tropical
CPIRP	Conférence et programme internationaux sur les ressources phytogénétiques
CRPR	Centre régional polyvalent de recherche
ECOFAC	Ecosystème en Afrique centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDFT	Fonds de développement forestier et touristique
FIDE	Fonds interprofessionnel du développement de l'élevage
IBPGR	Bureau international pour les ressources phytogénétiques
ICRA	Institut centrafricain de la recherche agronomique
IRAT	Institut de recherches en agronomie tropicale
ISDR	Institut supérieur de développement rural
ORSTOM	Office de recherches scientifiques et techniques des territoires d'outre-mer
PAFN	Plan d'action forestier national
PNAE	Plan national d'action environnemental
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



WWF World Wildlife Foundation

ZAGROP Zone d'action agro-pastorale